



N° d'épreuve FFM ——— **284**
Moto-Club ——— **Ruthénois**
N° d'affiliation ——— **C0971**
Date ——— **Dimanche 30 août 2020**
Lieu ——— **La Vayssière - Salles la Source**
Organisateur technique — **CAUSSIGNAC Bernard**
E-mail ——— **bernard.c.12@hotmail.fr**
Téléphone ——— **0647272495**

MOTOCROSS CDF VETERANS

REGLEMENT PARTICULIER 2020

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	ASSALIT Jean-Louis	Licence : 158338
Délégué FFM (Président du Jury)	VERNOIS Serge	Licence : 023830
Membre du Jury	FRANCOIS Michael	Licence : 040111
Membre du Jury	ROUCARIES Gérard	Licence : 263052
Commissaire technique responsable	MATTHAEI Patrick	Licence : 033880
Responsable du chronométrage	SEHIER Hélène	Licence : 065726

Article 3 Catégories & Engagements

Bronze et Argent

Age ——— Bronze de 38 à 44 ans
Argent de 45 à 51 ans
Licences ——— NCO / LUE
Cylindrées — De 125cc à 650cc

Or et Platine

Age ——— Or de 52 à 58 ans
Platine à partir de 59 ans
Licences ——— NCO / LUE
Cylindrées — De 125cc à 650cc

Tout pilote commençant la saison dans une catégorie ne pourra en aucun cas en changer en cours d'année (sauf pour l'équilibre du plateau).

Les féminines seront classées dans la Catégorie Or.

Si le nombre de pilotes n'était pas suffisant les deux catégories seront regroupées.

La Commission Nationale de Motocross se réserve le droit d'accepter dans chaque catégorie des wild-card en plus des 40 pilotes sélectionnés.

Les épreuves des différents Championnats de France FFM sont ouvertes aux pilotes de nationalité étrangère titulaires d'une licence annuelle délivrée par la FFM. Ils pourront figurer au classement cumulé du cycle d'épreuves auquel ils participent et concourir pour le titre de champion de France. Ces pilotes pourront également bénéficier des primes de résultat correspondantes.



Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du médecin responsable BECKER Franck

Nombre de secouristes 8

Hôpital le plus proche Rodez

Nombre d'ambulance(s) 1

Temps de trajet (en min) 10

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site La Vayssière

Adresse Route de Villecomtal 12330 Salles La Source

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1550m

Largeur minimum de la piste 5m

Largeur de la grille 35m

Longueur de la ligne droite de départ 95m

Nombre d'OCP* 12

*Officials Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : 54

En manche : 45



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : 23/03/2020

SEIN N°

MOTO CLUB RUTHENOIS
LE SYPHON
Bar - Brasserie
4, Bd Luchaire - 12000 RODEZ

Visa de la Ligue

Date : Le 21/04/2020

SEIN N°



alain

Visa de la FFM

Date : 25/06/2020

Numéro : 20/0292

SEIN N°



MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020



N° d'épreuve FFM	284
Club	C0791 - MOTO CLUB RUTHENOIS
Date	Dimanche 30 août 2020
Lieu	Rodez – La Vayssière (12)
Organisateur technique	124059 - M CAUSSIGNAC BERNARD
Email	bernard.c.12@hotmail.fr
Téléphone	06 47 27 24 95

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au règlement 2020 de la Commission Motocross de la LMOC, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Règlement 2020 : <https://www.lmoc.fr/reglement-motocross-2020/>

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

FONCTION	OFFICIEL	DESIGNE PAR
Directeur de course	158338 - M ASSALIT JEAN-LOUIS	LMOC
Président du Jury	040111 - M FRANCOIS MICKAEL	FFM
Membre du Jury	023830 - M VERNONIS SERGE	LMOC
Membre du Jury	263052 - M ROUCARIES GERARD	LMOC
Commissaire technique responsable	039460 - M BLANC JEAN-PAUL	LMOC
Commissaire technique	049483 - M LASSAGNE PATRICK	LMOC
Responsable du chronométrage	065726 - Mme SEHIER HELENE	FFM
Chronométrateur	022206 - Mme SENTOST PAULETTE	FFM

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Inscriptions :

<https://ffm.engage-sports.com/>

Tarifs Motocross :

43€ (33€ en 65cc et 50cc)

Tarifs Prairie :

46€ (35€ en 65cc et 50cc)

Majoration de 20€ à partir de J-15. La location du transpondeur (6€ pour les catégories LMOC ; 8€ pour les catégories hors-LMOC) est incluse.
Ne pas oublier de prévoir un chèque de caution de 200€.

CATEGORIE	DESCRIPTION
Championnat Pyrénées MX 85cc (-12 ans & +12 ans)	Age -----de 9 à 15 ans (NJ / NCO / LUE / INTER) Cylindrée ----85cc
Trophée Kevin Estivals Hors Championnat	Age -----A partir de 13 ans (NCO / NJ3C / LUE / INTER / LJ) Cylindrée ----A partir de 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T) Tarif -----43€ (63€ à partir de J-15) Inscription--- https://ffm.engage-sports.com/coupe-kevin-estivals-2020/

MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : NON OUI (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus). Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs : dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques : tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75€. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75€. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Responsable médical	Docteur Franck BECKER		
Nombre de secouristes (hors ambulanciers)	8	Nombre d'ambulances	1
Hôpital le plus proche	Rodez (12)	Temps de trajet (en min)	10

ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

ACCES				CARACTERISTIQUES		
Nom du site	Circuit de La Vayssière			Longueur du circuit	1 550 m	
Adresse	Route de Villecomtal, 12330 Salles la Source			Largeur mini de la piste	5 m	
CAPACITES				Largeur de la grille	35 m	
Moto	En essais	54	En manche	45	Longueur de la ligne droite de départ	95 m
Quad / Sidecar	En essais	*****	En manche	*****	Nombre de commissaires de piste	12

Rappel : l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement. En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

Date : Le 21/04/2020

VISA DE LA LIGUE

Date : Le 21/04/2020

VISA DE LA FFM

Date : 25/06/2020 - Visa 20/0292

Numéro :

MOTO CLUB RUTHENOIS
LE SYPHON
Bar - Brasserie
4, Bd Leberniguière - 12000 RODEZ



Signature du texte ici



MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020

HORAIRES

Contrôles technique et administratif samedi 29 août de 16h30 à 20h et dimanche matin 30 août

DEBUT	FIN	DEROULEMENT	CATEGORIES	DUREE
7h30	8h30	Contrôles administratif et techniques		
8h35	8h40	Tests de départs	Trophée Kevin Estivals	5'
8h40	8h50	Essais libres	Trophée Kevin Estivals	10'
8h55	9h00	Tests de départs	Championnat Pyrénées MX 85cc	5'
9h00	9h10	Essais libres	Championnat Pyrénées MX 85cc	10'
9h15	9h30	Essais libres	Championnat de France Vétéran Bronze / Argent	15'
9h35	9h50	Essais libres	Championnat de France Or / Platine	15'
9h55	10h10	Essais chronométrés	Trophée Kevin Estivals	15'
10h15	10h30	Essais chronométrés	Championnat Pyrénées MX 85cc	15'
10h35	10h50	Essais chronométrés	Championnat de France Vétéran Bronze / Argent	15'
10h50	10h55	Tests de départs	Championnat de France Vétéran Bronze / Argent	5'
11h00	11h15	Essais chronométrés	Championnat de France Or / Platine	15'
11h15	11h20	Tests de départs	Championnat de France Or / Platine	5'
11h20	12h55	Entracte (repas)		
13h00	13h20	Manche 1	Trophée Kevin Estivals	15' + 1T
13h25		Tour de reconnaissance	Championnat de France Vétéran Bronze / Argent	
13h35	14h00	Manche 1	Championnat de France Vétéran Bronze / Argent	20' + 1T
14h05		Tour de reconnaissance	Championnat de France Or / Platine	
14h15	14h40	Manche 1	Championnat de France Or / Platine	20' + 1T
14h45	15h05	Manche 1	Championnat Pyrénées MX 85cc	15' + 1t
15h05	15h25	Entracte		
15h30	15h50	Manche 2	Trophée Kevin Estivals	15' + 1T
15h55		Tour de reconnaissance	Championnat de France Vétéran Bronze / Argent	
16h05	16h30	Manche 2	Championnat de France Vétéran Bronze / Argent	20' + 1T
16h35		Tour de reconnaissance	Championnat de France Or / Platine	
16h45	17h10	Manche 2	Championnat de France Or / Platine	20' + 1T
17h15	17h35	Manche 2	Championnat Pyrénées MX 85cc	15' + 1t
17h45		Podium		

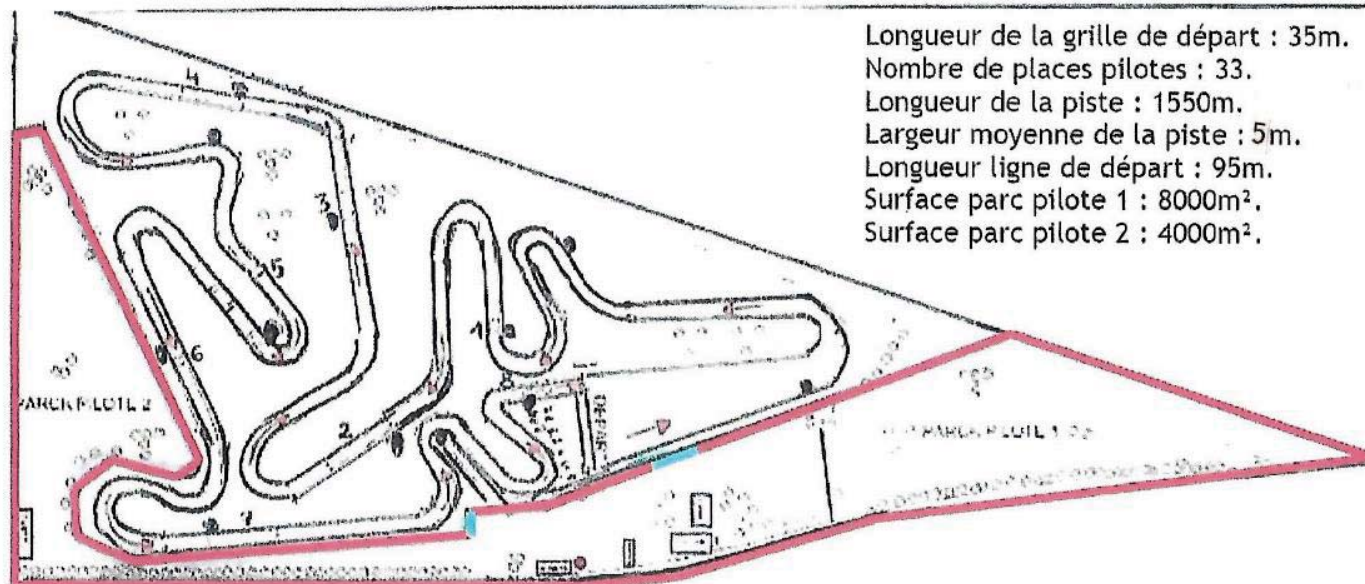


MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020

PLAN

<https://www.lmoc.fr/lescircuits/circuit-de-motocross-de-la-vayssiere/>

D904, 12330 Salles-la-Source, 44.443428, 2.580139



- | | | |
|---------------------|--------------------------|----------------------------------|
| Zone spectateur | Sens de marche | Portails d'accès circuit |
| Postes commissaires | Poste de secours | Grillage public 1,50m de hauteur |
| Arbres | 1 à 8 : Numéro des sauts | |



MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020

ACCES

<https://www.lmoc.fr/lescircuits/circuit-de-motocross-de-la-vayssiere/>

D904, 12330 Salles-la-Source, 44.443428, 2.580139



MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020

ASSURANCE



**ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES AMOTEUR**
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

MOTO CLUB RUTHENOIS
La Vayssière - Route de Villecomtal
12330 SALLES LA SOURCE

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances B1921XL000060U-RCO2235 auprès de la compagnie LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Motocross de Rodez** » se déroulant du 30/08/2020 à 7h00 au 30/08/2020 à 20h00.

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.

Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et LLOYD'S INSURANCE COMPAGNY S.A en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 02/04/2020

Signature du courtier

Signature de la compagnie d'assurance



SAS ASSURANCES LESTIENNE – BP 34 – 51873 REIMS CEDEX – RCS REIMS 529 120 842 (2010 B 981). SIRET 529 120 842 00016 – code APE 6622Z – Immatriculées à l'ORIAS N° 13007888 – www.orias.fr – garantie financière et responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L512-6 et L512-7 du code des assurances. Exerce sous le contrôle de l'ACPR, 61, rue Taitbout à PARIS 75009, dans le cadre des dispositions de l'article L520-1 II, 1° b